

# MILLOGICIEL INC

Solutions logicielles, clé en main, formation & services.

Progiciel de gestion intégré (PGI-ERP)

137 avenue du Pacifique, Laval, H7N 3X9 450 975 8338

2160 rue de la métropole, Longueuil, J4G 1R5 450 670 2865

6400 27e avenue, Montréal, H1T 3J7, Canada 514 952 4588

BP 2045 F97500 St-Pierre & Miquelon 011(33) 9 80 08 54 85

**Willobit.com**  
LE MILLOGICIEL DU CAMIONNAGE®

L'INFORMATIQUE QUI TIENT LA ROUTE

1 877 466 4556

**La solution depuis plus de 28 ans à la productivité des PME par l'innovation.**



*Gestion des heures pour les employés  
conduisant des véhicules régis par la loi 430.*

Option pour les municipalités du Québec  
prenant en compte les conditions pour le déneigement.

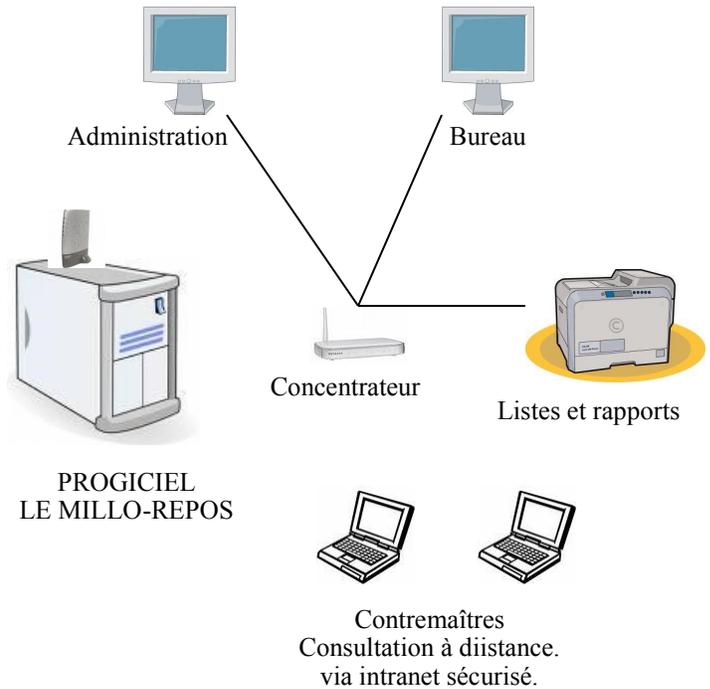
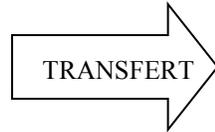
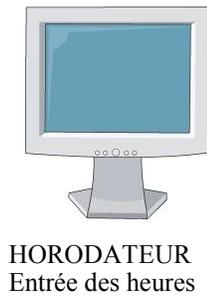
Intégration du progiciel Le Millo-Repos  
à un horodateur  
et consultation des heures disponibles  
via un terminal mobile.

Patrick Millard, Président Millogiciel inc.



IBM Partner World® 2013 Informix® - Infonuagique (fournisseur de services applicatifs FSA—ASP) - Windows 8®  
Centre de compétences EDI 2012 Cybercommerce (e-com) - PC\*MILER®, seul revendeur agréé au Québec  
Finaliste OCTAS 2007 pour projet Millo-Entretien® - Mérite Français dans les TI 2007 - Reconnaissance Grand gala OQLF 2006 -  
Mention Spéciale 2003 - Membre fournisseur Association du Camionnage du Québec depuis 1988 Détenteur d'un certificat  
d'agrément à titre d'organisme formateur délivré par Emploi-Québec

Intégration du progiciel Le Millo-Repos à un horodateur  
et consultation des heures disponibles via un terminal mobile.



Le suivi des heures de conduite est intégré à la disponibilité des employés (chauffeurs de véhicules régis par la loi 430). Il est directement accessible au répartiteur et contremaîtres depuis leurs écrans au bureau ou bien depuis leur écran à distance (via l'intranet sécurisé de la municipalité).

Le logiciel **vérifie les heures** de service des chauffeurs conformément aux dernières lois canadiennes. Il produit les rapports «récap» et les rapports d'infraction.

Tous les employés susceptibles de conduire un véhicule régi par la loi 430 au cours de leur quart de travail doivent avoir un « log » complété, même si ils n'ont pas conduit au cours des 5 derniers jours. Ainsi le logiciel peut trouver la dernière période de repos complète qui « remet les compteurs à zéro ».

Les heures oubliées ou mal entrées peuvent être corrigées à l'écran de l'administrateur. Les rapports peuvent à nouveau être produits après que les corrections y soient apportées. Le système gère également les journées de congé en créant des fiches pour ces repos.

Historique des heures par employé.

Employé: \_\_\_\_\_

Jour	Fonction	Heures	Cumul	
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

Liste des disponibilités pour conduire un véhicule régi par la loi 430.

Journée du : 08/01/2010  
Heure de début du prochain quart de travail: 19 heures.

Equipe: \_\_\_\_\_  
Nombre d'employés disponibles: \_\_\_\_\_

Employé	Séniorité	Equipe	Fonction	Cumul	Disponible

Total d'heures disponibles pour le prochain quart de travail: \_\_\_\_

## Caractéristiques spéciales du logiciel pour le déneigement.

1. Les heures de repos  
Minimum 8 heures consécutifs  
Minimum 6 heures consécutifs sous condition (inscrire option 2) à éviter  
Minimum 30 heures en 3 jours
  2. Les heures de services
  3. Les heures de conduite  
Maximum 15 heures par poste  
Maximum 18 heures par jours  
Maximum 39 heures en 3 postes  
Maximum 42 heures en 3 jours  
Inscrire option 1 (ou option 2) et inscrire 1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> poste de travail  
Ne pas dépasser le cycle 1 ou 2
- 

### 1. Les heures de repos obligatoire

Il est obligatoire de prendre 8 heures de repos consécutifs avant de débiter un poste (**Indiquer quand débute la période de repos**).

Cas complexe: On peut exceptionnellement prendre un repos de 6 heures consécutifs. On doit par la suite prendre 2 jours de 12 heures de repos consécutifs. Vous devez inscrire option 2.

**Cas simple: Nous vous suggérons de prendre 8 heures de repos consécutifs avant chaque début de poste de travail. (option 1)**

Il est obligatoire de prendre 30 heures de repos en 3 jours (En rouge si moins de 30 heures).

Il est obligatoire de prendre au moins 8 heures de repos consécutifs avant chaque poste. (En jaune si moins de 8 heures)

On peut exceptionnellement prendre un repos de 6 heures consécutifs. On doit par la suite prendre 2 jours de 12 heures de repos consécutifs (En rouge si moins de 6 heures)

### 2. Les heures de service et de travail

Il est obligatoire d'arrêter de conduire après 16 heures de service (**Max 15 heures de conduite**)

En 16 heures de services vous avez le droit de conduire 15 heures et de prendre 1 heure de repos ou de travail.

Interdit de conduire après 16 heures de travail.

### 3. Les heures de conduite

Pour le déneigement (inscrire déneigement option 1).

Le maximum des heures de conduite par poste passe de 13 à 15 heures. (**En jaune si plus de 15 heures**).

Si option 1 = déneigement:

Le maximum des heures de conduite par jour passe de 13 à 18 heures (**En rouge si plus de 18 heures**).

Il est conseillé de ne prendre que 15 heures de conduite par jour.

Note pour conduire 18 heures dans une journée:

- Le chauffeur doit prendre 6 heures de repos entre 2 services.
- Le chauffeur devra ensuite prendre 2 jour de 12 heures de repos

Le maximum des heures de conduite par 3 postes est de 39. (**En orange si plus de 39 heures en 3 jours**).

**Nous vous suggérons de ne jamais dépasser 39 heures de conduite en 3 jours.**

**Le logiciel vous suggère le nombre d'heure de conduites disponibles *approximatives* si elles sont inférieures à 15.**

Le maximum des heures de conduite par 3 jours est de 42. (**En rouge si plus de 42 heures en 3 jours**).

# Le Millogiciel du Camionnage®

## 100% intégré.



Retrouvez sur notre site internet [www.millogiciel.ca](http://www.millogiciel.ca)

- nos nouvelles les plus récentes dans le Millo-Journal,
  - nos logiciels vedettes à télécharger pour un essai gratuit,
  - des diaporamas présentant nos produits,
- notre magasin en ligne, Le Millo-Panier (carte Visa & Mastercard),
  - nos publicités et nos documentations commerciales.
  - des témoignages d'entreprises clientes.

**TÉLÉCHARGER** 

 **MILLO PANIER**



**Coordonnées**

Gala Les Mérites du français dans les technologies de l'information

**Mention spéciale pour Millogiciel**

**M. Patrick Millard, président de Millogiciel inc., et concepteur du « Millogiciel du camionnage », est particulièrement heureux d'avoir reçu une mention spéciale dans la catégorie « Application logicielle », le 10 mars**

Administration  
Adresse postale pour la correspondance.  
**MILLOGICIEL DU CANADA INC.**  
MILLOGICIEL INC. Sièges sociaux,  
6400, 27ème avenue  
Montréal, Province du Québec  
Canada H1T 3J7  
  
1 514 952 4588

Département LOGICIELS  
programmation windows  
  
MILLOGICIEL INC.  
2160 rue de la métropole  
Longueuil, QC  
J4G 1R5  
1 450 6702 865  
1 877 466 4556

Départements SOLUTIONS,  
FORMATION & SUPPORT À LA CLIENTÈLE  
**Démonstrations et salle de cours.**  
**MILLOGICIEL INC.**  
**137 avenue du Pacifique**  
**Laval des Rapides, QC, H7N 3X9**  
support@millogiciel.ca  
1 450 975 8338  
Sans frais 1 877 GO MILLO